

Bureau du 24 avril 2006

Décision n° B-2006-4172

commune (s) : Oullins

objet : **Acquisition d'une parcelle de terrain située 1 à 11, rue Colonel Sebbane et appartenant au syndicat des copropriétaires de la résidence Les lfs**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Subdivision sud

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 11 avril 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La Communauté urbaine se propose d'acquérir, en vue de la réalisation d'une aire de retournement pour les véhicules d'enlèvement des ordures ménagères, une parcelle de terrain de 64 mètres carrés environ dépendant d'une propriété située, 1 à 11, rue Colonel Sebbane à Oullins et appartenant au syndicat des copropriétaires de la résidence Les lfs.

Aux termes du compromis qui est présenté au Bureau, ladite parcelle serait cédée libre de toute location ou occupation, à titre purement gratuit ;

Vu ledit compromis ;

DECIDE

1° - Approuve ledit compromis qui lui est soumis concernant l'acquisition d'une parcelle de terrain située 1 à 11, rue Colonel Sebbane à Oullins et appartenant au syndicat des copropriétaires de la résidence Les lfs.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme n° 1065 individualisée le 23 janvier 2006 pour 1 400 000 €.

Cette acquisition gratuite fera l'objet des mouvements comptables suivants :

- en dépenses : compte 211 200 - fonction 822, et en recettes : compte 132 800 - fonction 822 - exercice 2006,
- en dépenses réelles : compte 211 200 - fonction 822 à hauteur de 457 € environ pour les frais d'actes notariés et de 260 € environ pour les frais de document d'arpentage.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,